Les autoroutes suisses sont-elles pour demain?

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **32 (1960)**

Heft 5

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-125031

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La défense sociale des artistes pose en France le problème du rayonnement national futur du pays

Il est significatif de découvrir dans la presse française spécialisée un article dénonçant les mêmes inquiétudes que celles dont parlent les articles que nous avons rassemblés dans un numéro précédent. Nous jugeons donc indiqué de reproduire les lignes qui suivent. (Réd.)

Le fameux 1 % réservé aux artistes et que dispensent si parcimonieusement les services de l'Etat le réservant aux constructions scolaires, au lieu de l'étendre à toutes les réalisations publiques, permettra-t-il de subvenir aussi mal que possible à la vie des artistes français ?
Nous ne le croyons pas, car il faudrait, pour que l'effort atteigne pleinement son but, que les logements HLM notamment puissent en bénéficier. Alors, mais alors seulement, l'art serait intégré à la vie. Il pourrait d'une part permettre aux sculpteurs, aux peintres, aux céramistes, aux ferronniers de recevoir les commandes dont ils ont besoin et d'autre part, de présenter au public, dont une infime partie seulement fréquente les musées, de s'habituer enfin au beau et à sa présentation nécessaire. Seules quelques trop rares cités ont su jusqu'à présent comprendre que le mécénat leur était échu en partage depuis que le fisc et la vie moderne ont tué les mécènes isolés. M. André Marie, entre autres, dans sa commune, a montré ce qu'il pouvait en advenir lorsque des élus locaux se décident à agir.
Mais si cette éducation est toute à faire, aussi bien pour les cadres de la nation que pour la population elle-même, des exemples nous viennent de l'étranger, pour attester que bien des initiatives heureuses pourraient être prises, dans l'un ou l'autre sens.
Le Syndicat national des sculpteurs statuaires professionnels créateurs nous en fournit l'exemple, à propos du 3 % qui est de règle en Norvège.
En effet, depuis près de dix ans, il est prélevé dans ce pays une taxe de 3 % sur toutes les ventes d'œuvres d'art. Notons que ce geste n'a soulevé aucune protestation des marchands de tableaux norvégiens, qui acquittent cette redevance sans rechigner, en comprenant fort bien la portée et la signification.
Certes, il faut d'ailleurs préciser que la taxe est entièrement destinée à l'aide des artistes, et dans de telles circonstances on comprendrait mal une réaction hostile.
« En France, constate par contre le Syndicat des sculpteurs qui nous livre cette information, les marchands de tableaux se refusent d'admettre le principe du droit de suite qui alimenterait une partie de la Caisse des arts (projet de caisse qui sommeille dans les cartons de l'administration).
» Pourtant, poursuivent nos amis, le commerce des œuvres d'art est peu important en Norvège par rapport à la France où nos marchands de tableaux (d'après leurs bénéfices avoués) tirent de très larges profits sur les œuvres des artistes.
» Le nombre des galeries, qui sans cesse augmente, est tout de même une preuve qu'on y fait de bonnes affaires.
» Est-il besoin de répéter que les artistes comme les travailleurs indépendants sont voués à la plus grande détresse lorsque la maladie s'installe dans leurs foyers, les médicaments et les hôpitaux à 5000 francs la journée étant hors de leurs faibles moyens.
» Les littérateurs, beaucoup plus favorisés, ont obtenu la Caisse des lettres, alors que les artistes attendent toujours la Caisse des arts.
» Les artistes voudraient bien eux aussi être des « Français à part entière » tout au moins en ce qui concerne les questions sociales.
» Surtout, ajoutent les sculpteurs et leur syndicat, qu'on ne trouve pas une intention politique dans ces derniers propos un peu amers mais simplement exprimés pour que, pour nous aussi, il y ait un peu plus de justice. »
On ne saurait mieux dire et il appartient aux pouvoirs publics de trancher non seulement sur le plan social mais aussi sur celui du rayonnement national et du patrimoine artistique futur qui se crée aujourd'hui, ce qu'on semble oublier !

Jean-Noël Tossen,
« Journée du Bâtiment ».

Les autoroutes suisses sont-elles pour demain ?

A l'occasion d'une conférence de presse, le délégué du Conseil fédéral aux possibilités de travail, M. Hummler, a lancé la semaine dernière un véritable appel à la prudence en matière de constructions de toute nature dans notre pays. De son point de vue, il y a actuellement trop de travaux de toutes sortes à effectuer en Suisse. L'enquête annuelle sur l'activité de la construction a démontré que, pour 1960, il y a chez nous pour 6,4 milliards de francs de travaux prévus, alors que, l'an dernier, ce chiffre s'est élevé à 5,1 milliards. Il lui paraît exclu que, dans les conditions actuelles du marché du travail, la Suisse parvienne à faire face à un accroissement de la construction aussi considérable, au risque de créer de l'embouteillage. Il y a quelques années

déjà, et pour les mêmes raisons, les autorités avaient tenté de réduire le volume des travaux en freinant les travaux publics. Le résultat fut que les travaux renvoyés ont été remplacés par des travaux privés, souvent moins urgents. Cette triste constatation vaut aussi, malheureusement, pour le logement où la construction spéculative supplante la construction à but social. (Réd.) En 1959, les travaux publics projetés s'élevaient à 2 milliards ; on n'en a exécuté que 1,7 milliard. Mais les travaux privés, devisés à 3 milliards, se sont élevés à 3,5 milliards. L'expérience ne sera pas recommencée.

Cette situation se répercutera-t-elle sur la construction de nos autoroutes ? On peut, hélas, le craindre. Au chapitre des routes n'est prévue qu'une augmentation de 13 % du volume des travaux à exécuter en 1960. La mise en chantier des autoroutes n'aurait-elle pas dû provoquer dans ce secteur une augmentation plus sensible ? M. Hummler a déclaré à ce sujet que, sauf pour l'autoroute Genève-Lausanne, l'aménagement du réseau routier n'est encore qu'au stade des études. Les bureaux techniques sont embouteillés. Il pense que le chiffre de 13 % est encore trop optimiste !...

Souhaitons cependant qu'en présence de l'accroissement constant du trafic et dans l'intérêt de notre trafic touristique, des mesures énergiques soient prises. On doit pouvoir compter sur l'intervention des machines modernes pour porter remède à cette situation et accélérer les travaux en dépit d'une certaine pénurie de main-d'œuvre qui semble se dessiner sérieusement à l'horizon.

MAESTRIA

La marque des beaux et bons papiers peints du spécialiste

Adolphe Meystre s.a., Lausanne
Saint-Pierre 2

FERBLANTERIE
COUVERTURE

ANDENMATTEN & Cie
Installations sanitaires modernes
Maîtrise fédérale eau et gaz

Lausanne Paleyres 5

ÉLECTRICITÉ
E. WEBER **Grand choix d'appareils ménagers et lustrerie**
LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

Pour votre
Chauffage au mazout
les spécialistes: **E. CANOVA & FILS**
Serrurerie, mécanique, chaudronnerie, appareillage, installateurs, représentants des brûleurs **Cuénod**, services d'entretien.
Lausanne ✆ 24 06 77 - Aloïs-Fauquex 94, ✆ 23 17 33

ERIC REYMOND
LAUSANNE
57, av. d'Ouchy
Tél. 26 11 58

Huile de chauffage
Service-entretien
Agence de vente des brûleurs à mazout **SIAM**

DIZERENS & DUPUIS S. A.
LAUSANNE
3, ch. des Bégonias Tél. 24 75 55

Grillage métallique pour clôtures, tennis, chenils, poulaillers

FABRIQUE DE CLÔTURES
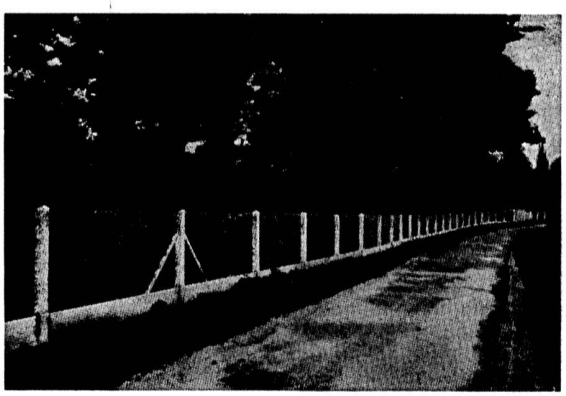
Serrurerie du bâtiment
Constructions en béton préfabriqué
Chabaury et croisillons mélèze et châtaignier